

Contrôle fiscal : comment s'y préparer et quelles sont les bonnes pratiques à adopter

Le+ de CGF Campus :

Maîtriser les règles de la procédure fiscale pour mieux gérer les situations précontentieuses

Il est essentiel de préparer les entreprises et les groupes intégrés à faire face aux contrôles fiscaux, afin qu'ils puissent répondre de manière adéquate à chaque phase de cette procédure. Cela requiert une compréhension approfondie des différentes étapes de la procédure fiscale, ainsi que des droits et des obligations des contribuables, ainsi que des divers recours envisageables.

A ce titre, les lois de finances pour l'année 2024 et 2025, prévoient une série de mesures visant à renforcer la lutte contre la fraude fiscale, dont la mise en place de l'article 1744 du CGI, ce dernier prévoyant un **délit autonome** de mise à disposition d'instruments de facilitation de la fraude fiscale, visant les **personnes physiques ou morales** qui mettent notamment à la disposition de leurs clients des moyens, services, actes ou instruments leur permettant de se soustraire à leurs obligations fiscales. Dans un contexte où les contrôles fiscaux et les redressements sont appelés à se renforcer, il est essentiel de maîtriser les règles de la procédure fiscale pour mieux gérer les situations précontentieuses et limiter ainsi les risques de redressement fiscal.

OBJECTIFS

Maîtriser les règles de la procédure fiscale pour mieux gérer les situations précontentieuses et limiter ainsi les risques de redressement fiscal.

INTERVENANTS

Me Philippe Lorentz
Cabinet August Debouzy

PUBLIC CONCERNÉ

- PDG / DG
- Cadres financiers

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Réflexions de groupe
- Supports de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. L'avant contrôle fiscal

- Définition du contrôle fiscal
- Objectif du contrôle fiscal
- Périodes soumises à vérification
- Les typologies de contrôle fiscal
- Notion de procédure contradictoire et imposition d'office
- PLF 2024 – Nouveauté – Article 1744 du CGI

2. Le déroulement de la vérification de comptabilité

- Préparation de la vérification de comptabilité
- Envoi de l'avis de vérification
- Déroulement de la vérification proprement dite
- Issue de la vérification de comptabilité

3. Les voies de recours du contribuable

- Garanties du contribuable
- Recours hiérarchiques
- Saisines des commissions compétentes
- Procédure contentieuse

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
T. 01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

DATE

**Jeudi 22 mai 2025
de 9h30 à 13h00**

Format mixte : présentiel / distanciel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : ☐ 3044 ☐ 3100 ☐ Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Contrôle fiscal : comment s'y préparer et quelles sont les bonnes pratiques à adopter ?** » le **jeudi 22 mai 2025** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

☐ en présentiel ☐ en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer
votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO :

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

☐ **300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

☐ **500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

☐ Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

☐ Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

☐ Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

☐ Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.